



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

<b>Identification de la préparation</b>	CB319Series
<b>Utilisation de la substance/préparation</b>	Impression jet d'encre
<b>N° version</b>	03
<b>Date de révision</b>	le 18-07-12
<b>N° CAS</b>	Mélange
<b>Identification de la société</b>	Hewlett-Packard France 1 ave Du Canada, ZA de Courtaboeuf Les Ulis, France, 91947 Numéro de téléphone 0820 811 811  Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Description générale des risques** Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.  
  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Provoque une irritation cutanée.

### Effets aigus sur la santé

Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants.

#### Contact avec la peau

*Anthraquinone acid dye salt*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

*Diol aliphatique*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

*Nitrate de métal N° 2*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

*pentanediol-1,5*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

*Tétraéthylèneglycol*

Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.

#### Contact avec les yeux

*Anthraquinone acid dye salt*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

*Diol aliphatique*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

*Nitrate de métal N° 2*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

*pentanediol-1,5*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

*Tétraéthylèneglycol*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

#### Inhalation

*Diol aliphatique*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

*Nitrate de métal N° 2*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

*Tétraéthylèneglycol*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion***Nitrate de métal N° 2*

Contient des sels à base de nitrate et peut engendrer une méthémoglobinémie.

**Effets potentiels sur la santé****Voies d'exposition**

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

**Effets chroniques sur la santé**

Aucun connu.

**Cancérogénicité**

Aucun des composants présents dans cette formule à des concentrations égales ou supérieures à 0,1% n'est répertorié par les organismes suivants : UE, MAK, IARC, NTP, ACGIH ou OSHA.

**Autres informations**

L'encre magenta n'est pas répertoriée dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

**Classification**

Non classé.

**Dangers physiques**

Non classé comme présentant un risque physique.

**Dangers pour la santé humaine**

Non classé comme présentant un risque pour la santé.

**Dangers pour l'environnement**

Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification
Diol aliphatique	Confidentiel	< 15	Confidentiel	
pentanediol-1,5	111-29-5	< 7.5	203-854-4	
Anthraquinone acid dye salt	Confidentiel	< 7.5	Confidentiel	
Tétraéthylèneglycol	112-60-7	< 5	203-989-9	Xi;R36/37/38
Nitrate de métal N° 2	Confidentiel	< 2.5	Confidentiel	O;R8, Xi;R36/37/38
Eau	7732-18-5	> 65	231-791-2	

**Remarques sur la composition**

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Inhalation**

Transporter la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

**Ingestion**

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Point d'éclair**

93.3 °C (200 °F) Pensky-Martens coupe fermée

**Moyens d'extinction appropriés**Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucun connu.

**Risques d'incendie/d'explosion rares**

Aucun connu.

**Méthodes particulières d'intervention**

Aucun n'est établi.

**Produits de combustion dangereux**

Voir la section 10.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles**

Porter un équipement de protection approprié.

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Procédures de confinement</b>	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte.
<b>Autres informations</b>	Enlever avec un absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Stockage</b>	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Autres données d'exposition</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
<b>Contrôles de l'exposition</b>	Utiliser dans une zone correctement ventilée.
<b>Contrôle de l'exposition professionnelle</b>	
<b>Généralités</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
<b>Mesures d'hygiène</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Forme</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Magenta
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	7 - 7.5
<b>Point d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	93.3 °C (200 °F) Pensky-Martens coupe fermée
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % volumique</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % volumique</b>	Indéterminé
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion</b>	Non disponible.
<b>Point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé
<b>Densité</b>	Non déterminé
<b>COV</b>	< 251 g/l

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.
<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Matières à éviter</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produit pas.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Blessure ou irritation grave des yeux** Non disponible.

**Autres informations** Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

**Toxicité aquatique** Non établi.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Instructions relatives à l'élimination** Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Autres informations** Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage

**Contient** Anthraquinone acid dye salt, Diol aliphatique, Eau, Nitrate de métal N° 2, pentanediol-1,5, Tétrahéthylène glycol

**Étiquetage CE** Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

**Informations réglementaires** Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

---

## 16. AUTRES DONNÉES

**Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3** R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Autres informations** Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

**Avis de non-responsabilité** La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

**Date d'émission** le 18-07-12

**Informations du fabricant** Hewlett-Packard Company  
3000 Hanover Street  
Palo Alto, California 94304-1112 US  
(Ligne directe) 1-503-494-7199  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

---

## Explication des abréviations

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland coupe ouverte
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EP CRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>VLCT</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils